

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
19	19

Date de la
convocation
29/05/2020

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

CREATION D'UN
POSTE DE
CONSEILLER
MUNICIPAL
DELEGUE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 JUN 2020

DELIBERATION N° 03
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le quatre juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice.

Mme Karine PERROTIN a été nommé secrétaire.

La présente délibération abroge celle prise en date du 28 mai 2020, pour cause d'erreur matérielle.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 et L. 2122-20,

Monsieur le Maire indique que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

La création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil municipal.

Il est proposé la création d'un poste de conseiller municipal délégué à l'urbanisme, la voirie, les réseaux, les travaux et l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 19 voix pour, la création d'un poste de conseiller municipal délégué à l'urbanisme, la voirie, les réseaux, les travaux et l'environnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

D30-213002413-20200604-DE03-040620-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

Affichage : 05/06/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

